

TRANSITIONS

PRO

Partenaire  
d'avenir



**PARCOURS DE**  
**[ TRANSITIONS  
COLLECTIVES ]**

**CONGÉ DE MOBILITÉ**



**Comment en  
bénéficiaire  
quand on est  
salarié ?**

**[T]  
PRO**

L'entreprise dans laquelle vous êtes salarié doit opérer une restructuration à court terme. Pour répondre à ses obligations de reclassement, elle a choisi de mettre en place le dispositif TransCo - Congé de mobilité. Cela permet aux salariés dont les emplois sont menacés d'être formés à de nouvelles compétences pour changer de métier tout en restant dans son bassin d'emploi.

***VOTRE EMPLOI EST CONCERNÉ  
ET VOUS SOUHAITEZ VOUS  
RECONVERTIR ?***

**PRO**

**On vous explique comment bénéficier de ce parcours sécurisé...**

## ÉTAPE 1



# Vous vérifiez que vous êtes bien éligible à ce dispositif.

Pour être éligible, vous devez être salarié  
du secteur privé en CDI et vous porter volontaire.



> **Il n'y a pas d'ancienneté  
requis pour pouvoir  
bénéficier du dispositif,**  
à moins que cela n'ait été prévu  
par votre employeur.  
Renseignez-vous auprès de lui.

## ÉTAPE 2



# Vous prenez contact avec l'interlocuteur réfèrent désigné par votre entreprise

pour vous accompagner  
de façon personnalisée  
durant tout votre parcours.



> Vous trouverez  
votre CEP ici :

<https://mon-cep.org>

PRO

1  
2  
3  
4  
5  
6

## ÉTAPE 2



### Qui est ce référent ?

Il peut s'agir :

- ↪ soit d'un cabinet privé, mandaté par votre employeur,
- ↪ soit d'un interlocuteur au sein de votre entreprise,
- ↪ soit du Conseiller en Évolution Professionnelle (CEP) de votre région. Un service gratuit mis en place par l'État pour accompagner les salariés dans leur projet de reconversion professionnelle.



> Vous trouverez  
votre CEP ici :

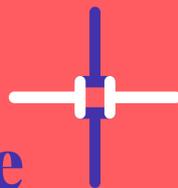
<https://mon-cep.org>

PRO

## ÉTAPE 3

**Vous définissez votre projet de reconversion professionnelle vers un métier porteur,** avec l'aide de la personne qui vous accompagne.

Vous pouvez réaliser des stages en entreprise dans le domaine qui vous intéresse, afin de découvrir la réalité des métiers envisagés et être ainsi sûr de votre choix.



> Ce sont soit des **métiers issus de nouveaux domaines d'activité en plein essor**, ou **des métiers en tension** dans des secteurs d'activité qui, traditionnellement, peinent à recruter.

## ÉTAPE 4



Vous recherchez dès maintenant  
**une entreprise  
susceptible de vous  
embaucher** à l'issue  
de votre formation.



**Est-ce que je vais trouver  
du travail près de chez  
moi avec TransCo -  
Congé de mobilité ?**

> C'est tout l'enjeu du dispositif :  
permettre de vous reconverter  
dans **un métier porteur au sein  
d'une entreprise qui recrute  
près de chez vous**, afin de  
construire un nouveau projet  
de vie sans avoir à déménager.

PRO

## ÉTAPE 4



À l'issue de votre congé de mobilité, votre contrat de travail est rompu.

C'est pourquoi il est essentiel que vous anticipiez votre recherche d'emploi.

N'hésitez pas à rencontrer dès maintenant les entreprises qui recrutent dans le domaine d'activité pour lequel vous allez vous former.

Votre interlocuteur référent pourra vous accompagner dans cette démarche.



> C'est tout l'enjeu du dispositif : permettre de vous reconverter dans **un métier porteur au sein d'une entreprise qui recrute près de chez vous**, afin de construire un nouveau projet de vie sans avoir à déménager.

## ÉTAPE 5

# Vous formalisez votre demande de financement de reconversion

auprès de l'association

Transitions Pro de votre région.



Toute la démarche est dématérialisée. Pour monter votre dossier et communiquer avec Transitions Pro, il vous suffit de créer votre espace personnel. Si nécessaire, n'hésitez pas à solliciter votre référent.



> ICI :

[www.transitionspro.fr](http://www.transitionspro.fr)

PRO

## ÉTAPE 6



# Votre projet est examiné par Transitions Pro.

Si votre financement est accordé,  
votre formation peut débuter.



> **Vous avez droit à un congé de mobilité** pour réaliser votre formation, prévu par votre employeur. Pendant toute cette période, vous allez percevoir une allocation de congé de mobilité, sans perte de salaire.

PRO

*Nous restons à votre écoute*

***[www.transitionspro.fr](http://www.transitionspro.fr)***

***Bonne reconversion !***

TRANSITIONS  
PRO

Partenaire  
d'avenir